

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2016

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil seize,

Le 14 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 7 avril 2016

Présents : les membres du Conseil Municipal

Excusés : Céline LE CERF

Pouvoirs : Aucun

Secrétaire de séance : Madame MORLOTTI Isabelle

Monsieur Marc MEO est arrivé à 20h40, et ne prend part aux délibérations qu'à compter du vote du budget annexe Eau-Assainissement.

Madame Caroline ROLLINSON a quitté la séance à 23 heures, après la délibération sur les modalités de revente d'une parcelle du Clusy. Elle ne prend pas part aux votes suivants.

Approbation du Compte de Gestion budget annexe photovoltaïque 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2015 du budget annexe Photovoltaïque dressé par Mme le Trésorier d'Artemare.

Approbation du compte administratif photovoltaïque 2015

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif photovoltaïque 2015** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 282.54 €		3 208.75 €		4 491.29 €
Opérations exercice	1 317.18 €		1 299.21 €	4 056.88 €	2 616.39 €	4 056.88 €
Résultat de l'exercice	1 317.18 €			2 757.67 €		1 440.49 €
Résultat de clôture	34.64 €			5 966.42 €		5 931.78 €
Restes à réaliser						
Résultats cumulés	34.64 €			5 966.42 €	34.64 €	5 966.42 €
Résultats définitifs	34.64 €			5 966.42 €		5 931.78 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Photovoltaïque tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Madame le Trésorier d'ARTEMARE.

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 budget annexe photovoltaïque

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu de l'approbation du compte administratif du budget Photovoltaïque 2015, d'affecter le résultat de fonctionnement de 5966.42 € comme suit :

cpte 1068 recette investissement (couverture du déficit d'investissement)	34.68 €
cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	5 931.78 €

Vote du budget annexe Photovoltaïque 2016

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	10 031 €
Section d'INVESTISSEMENT	1 406 €

Un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement devra être décidé en cours d'année afin de couvrir la dépense d'investissement de remboursement d'emprunt au CREDIT MUTUEL. Le Conseil Municipal approuve le Budget Photovoltaïque 2016 à l'unanimité des membres présents.

Approbation du Compte de Gestion budget annexe Eau-Assainissement 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit approuve le compte de gestion 2015 du budget annexe Eau-Assainissement dressé par Mme le Trésorier d'Artemare.

Approbation du compte administratif Eau-Assainissement 2015

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif Eau-Assainissement 2015** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		132 301.70 €		37 170.99 €	0.00 €	169 472.69 €
Opérations exercice	24 859.15 €	37 222.22 €	77 254.89 €	78 708.48 €	102 114.04 €	115 930.70 €
Résultat de l'exercice		12 363.07 €		1 453.59 €		13 816.66 €
Résultat de clôture		144 664.77 €		38 624.58 €		183 289.35 €
Restes à réaliser	2 342.00 €					
Résultats cumulés	2 342.00 €	144 664.77 €		38 624.58 €	2 342.00 €	183 289.35 €
Résultats définitifs		142 322.77 €		38 624.58 €		180 947.35 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Eau-Assainissement tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Madame le Trésorier d'ARTEMARE.

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 budget Eau-Assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu de l'approbation du compte administratif du budget Eau-Assainissement 2015, d'affecter le résultat de fonctionnement de 38 624.58 € comme suit :

cpte 002 recette fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté)	38 624.58 €
---	-------------

Fixation de la durée d'amortissement des travaux d'eau et assainissement 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les travaux nécessaires de raccordement d'eau au cimetière, suite à la création d'un espace cinéraire. Il convient d'amortir la dépense de 592.50 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents fixe la durée d'amortissement de cette dépense à 6 ans.

Il est rappelé que la durée d'amortissement des compteurs est de 6 ans.

Participation du budget Eau-Assainissement au budget général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de budgéter la somme de 11 500 € au compte 621 du budget de l'eau et assainissement et au compte 70878 du budget général.

Il précise que cette somme correspond aux charges de salaire des employés de la Commune pour leur activité concernant le budget de l'eau et l'assainissement :

- Travaux sur les réseaux et la station de pompage
- Entretien de la station d'épuration et des stations de relevage
- Relevé des compteurs
- Etablissement du rôle et de la facturation
- Etablissement du budget, des titres et des mandats
- Elaboration des diverses délibérations etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, approuve la proposition et dit que la somme forfaitaire de 11 500 € sera mandatée au compte 621 du budget de l'eau et encaissée au compte 70878 du budget général.

Vote du budget annexe Eau-Assainissement 2016

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2016, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	112 790 €
Section d'INVESTISSEMENT	180 963 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Eau-Assainissement à l'unanimité des membres présents.

Approbation du Compte de Gestion budget Commune 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit approuve le compte de gestion 2015 du budget général dressé par Mme le Trésorier d'ARTEMARE.

Approbation du compte administratif Commune 2015

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif Commune 2015** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		63 369.33 €	21 565.67 €	275 786.20 €	21 565.67 €	339 155.53 €
Opérations exercice	153 189.94 €	47 784.42 €	229 606.73 €	289 484.17 €	382 796.67 €	337 268.59 €
Résultat de l'exercice	105 405.52 €			59 877.44 €	45 528.08 €	
Résultat de clôture	42 036.19 €			314 097.97 €		272 061.78 €
Restes à réaliser	75 193.00 €				75 193.00 €	
Résultats cumulés	117 229.19 €			314 097.97 €	117 229.19 €	314 097.97 €
Résultats définitifs	117 229.19 €			314 097.97 €		196 868.78 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget Commune tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Madame le Trésorier d'ARTEMARE.

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 budget Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu de l'approbation du compte administratif du budget Commune 2015, d'affecter le résultat de fonctionnement de 314 097.97 € comme suit :

cpte 1068 recette investissement (couverture du déficit d'investissement)	117 229.19 €
cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	196 868.78 €

Avenant n° 11 à la convention de fonctionnement entre la Communauté de Communes Bugey Sud et la Commune de BEON

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n° 11 à intervenir entre les Communes membres du service ADS de CULOZ, qui instruit les autorisations d'urbanisme, et la Communauté de Communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation prévisionnelle pour l'année 2016 et l'échéancier de versement. Il convient de prévoir 3 699 euros au Budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, à 9 voix POUR et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°11 à intervenir avec la Communauté de Communes Bugey Sud.

Fixation des taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux des taxes directes locales et de la diminution régulière des dotations de l'Etat, prend acte de la proposition de la commission des finances, réunie le 6 avril 2016, d'augmenter les taux pour 2016 de 1.5 %.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les taux d'imposition suivants pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation :	10.26 %
Taxe foncière (bâti) :	11.47 %
Taxe foncière (non bâti) :	42.96 %

Vote du budget Commune 2016

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2016, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	481 535 €
Section d'INVESTISSEMENT	307 261 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Commune à l'unanimité des membres présents.

Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Mme Caroline ROLLINSON, en charge du dossier, rappelle au Conseil Municipal l'interdiction par les collectivités d'utiliser des pesticides dès le 1^{er} janvier 2017. Le Conseil Municipal prend connaissance de la charte régionale d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticides dans nos villes et villages », proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP), et animée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Communauté de Communes Bugey Sud. Cette charte propose une démarche pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. L'engagement de la Commune et de la Communauté de Communes Bugey Sud dans la charte conduira à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés. Mme Caroline ROLLINSON informe les conseillers qu'une aide financière, pour l'achat éventuel de matériel, pourra être demandée à l'AGENCE DE L'EAU et au Département. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à 9 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide de s'engager en faveur de la suppression des pesticides sur la Commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la Commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Modalités de revente d'une parcelle du lotissement du Clusy

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier de Monsieur Olivier BEATRIX lui demandant l'autorisation de revendre la parcelle du Lotissement du Clusy cadastrée B1577, d'une surface de 875 m2, qu'il avait acquise en 2008 avec son épouse Sophie CANELLINI, alors qu'il n'ont entrepris aucune construction, comme les y obligeait le règlement du lotissement.

Afin de connaître les clauses de l'acte de vente initial, ainsi que les possibilités et modalités d'une éventuelle revente, Monsieur le Maire a rencontré Maître DOGNETON, Notaire à ARTEMARE.

Considérant que Monsieur Olivier BEATRIX et Mme Sophie CANELLINI ne sont plus domiciliés sur la Commune,

Considérant alors qu'il n'est alors plus question pour Monsieur Olivier BEATRIX et Mme Sophie CANELLINI de construire sur la parcelle B1588,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour autoriser la revente de la parcelle du lotissement du Clusy B1577.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, dit ne pas se prévaloir des conditions résolutoires stipulées dans l'acte de vente du 28/10/2008, et autorise Monsieur Olivier BEATRIX et Mme Sophie CANELLINI à revendre leur parcelle B1577 aux conditions demandées. Cette parcelle devra être vendue séparément de leur parcelle d'habitation, size au 8 rue des Mûriers.

Demande d'acquisition d'une parcelle communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Mme Annette SONZOGNI souhaitant acquérir la parcelle communale B1290 où est implanté le four communal de la rue du haut Buisson, afin de créer une aire de stationnement devant sa propriété. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse la vente de cette parcelle.

Néanmoins le Conseil Municipal reste attentif aux problèmes de stationnement dans ce quartier, et prévoit de se rendre rue de la Termette afin d'examiner la possibilité d'optimiser le stationnement.

Informations et questions diverses

- 1) **SIVOM** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place par le SIVOM des Points d'Apports Volontaires des ordures ménagères visant à remplacer le système de collecte actuel. Le 27 avril 2016, la commission Travaux doit se rendre dans le village pour localiser et déterminer la provenance des 3 emplacements recommandés par le SIVOM.
- 2) **SIEA** : Monsieur Jean-Michel DRAPEAU, délégué, donne compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal. Il informe les conseillers de l'accord du SIEA avec ORANGE et NUMERICABLE pour que ces opérateurs puissent s'appuyer sur le réseau fibre afin de proposer leurs offres très haut débit.
- 3) **Travaux** : Extension a été faite du parking vers le local de chasse et le local technique par les chasseurs (ballast).
- 4) **Achat de matériel** : Le Conseil Municipal décide d'acheter un souffleur afin qu'il soit toujours à disposition des employés. Il sera proposé à la Commune de LAVOURS de racheter le matériel actuel qui le partage avec la Commune de BEON.
- 5) **Restaurant** : Le restaurant de BEON change de propriétaire. Sa réouverture est prévue début mai.

FIN DE LA SEANCE : 23h30

